

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Relative à la révision de la charte du Parc naturel régional
de la Haute Vallée de Chevreuse
se déroulant du 3 mai au 7 juin 2010 inclus**

Conformément au code de l'environnement, et notamment ses articles L. 123-1 à L. 123-16, R. 123-23, L. 333-1 à L. 333-4 et R. 333-1 et suivants et en exécution de l'arrêté n°10-37 portant ouverture d'enquête publique du Président du Conseil régional d'Île-de-France, en date du 26 mars 2010, il sera procédé à une enquête publique du **3 mai 2010 au 7 juin 2010 inclus** en vue de la révision de la Charte du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, dans les lieux d'enquête suivants :

LISTE DES LIEUX D'ENQUÊTE CONCERNÉS

DANS LE DEPARTEMENT DES YVELINES :

Canton de Chevreuse :

Cernay-la-Ville, Chevreuse, Choisel, Dampierre-en-Yvelines, Le Mesnil-Saint-Denis, Lévis-Saint-Nom, Magny-les-Hameaux, Milon-la-Chapelle, Saint-Forget, Saint-Lambert, Saint-Rémy-les-Chevreuses, Senlis

Canton de Houdan :

Gambais, La Hauteville

Canton de Montfort L'Amaury :

Bazoches-sur-Guyonne, Galluis, Grosrouvre, Jouars-Pontchartrain, La Queue-les-Yvelines, Le Tremblay-sur-Mauldre, Les Mesnuls, Mareil-le-Guyon, Méré, Montfort-l'Amaury, Saint-Rémy-l'Honoré

Siège de la Communauté de communes des Plaines et Forêts d'Yvelines :

Rambouillet

Siège de la Communauté de communes des Étangs :

Les Bréviaires

Siège de la Communauté de communes Cœur d'Yvelines :

Saint-Germain-de-la-Grange

Canton de Rambouillet :

Auffargis, Gambaiseuil, Hermeray, La Boissière-Ecole, Le Perray-en-Yvelines, Les Bréviaires, Les Essarts-le-Roi, Poigny-la-Fôret, Raizeux, Rambouillet, Saint-Hilarion, Saint-Léger-en-Yvelines, Vieille-Eglise-en-Yvelines

Canton de Saint-Arnoult-en-Yvelines :

Bonnelles, Bullion, Clairefontaine-en-Yvelines, La Celle-les-Bordes, Longvilliers, Rochefort-en-Yvelines, Sonchamp

Canton de Versailles sud :

Châteaufort

Siège de la Communauté d'agglomération de Saint Quentin en Yvelines :

Montigny-le-Bretonneux

Conseil général des Yvelines : Service de l'Aménagement du Territoire, 5 rue de la Patte d'Oie, 78 000 Versailles

DANS LE DEPARTEMENT DE L'ESSONNE :

Canton de Gif-sur-Yvette :

Gif-sur-Yvette

Canton de Monthléry :

Saint-Jean-de-Beauregard

Canton de Limours :

Boullay-les-Troux, Briis-sous-Forges, Courson-Monteloup, Fontenay-lès-Briis, Forges-les-Bains, Gometz-la-Ville, Janvry, Les Molières, Limours, Pecqueuse, Vaugrigneuse

Canton de Saint-Chéron :

Angervilliers, Le-Val-Saint-Germain, Saint-Cyr-sous-Dourdan

Siège de la Communauté de communes du Pays de Limours :

Briis-sous-Forges

Siège de la Communauté de communes Le Dourdannais en Hurepoix :

Dourdan

Siège de la Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay :

Orsay

Conseil général de l'Essonne :

Direction de l'Aménagement et du Développement, Tour Lorraine, Immeuble France Evry, 1er étage, Boulevard de France, 91 012 Evry Cedex

Au Conseil régional d'Île-de-France : Direction de l'Aménagement et du Développement Territorial, Tour Maine Montparnasse (19e étage), 75015 Paris

Siège de l'enquête publique : Maison du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, Château de la Madeleine, Chemin Jean Racine, 78472 Chevreuse

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'ENQUETE

La commission d'enquête est composée de :

Président : Monsieur Reinhard FELGENTREFF

Titulaires : Madame Anne BOUCHE-FLORIN et Monsieur Maurice VAGUE

En cas d'empêchement de Monsieur Reinhard FELGENTREFF, la présidence de la commission sera assurée par Madame Anne BOUCHE-FLORIN, membre titulaire de la commission.

CONSULTATION DU DOSSIER D'ENQUETE

Pendant toute la durée de l'enquête, un dossier d'enquête comportant les documents relatifs au projet est consultable dans toutes les mairies et lieux d'enquête précités. Ce dossier est tenu à disposition du public aux jours et heures d'ouverture des mairies des communes et des sièges des intercommunalités précités. Ce dossier est également mis à disposition du public du lundi au vendredi, hors jours fériés et fermetures exceptionnelles, de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 16h30 à la Maison du Parc, au Service de l'Aménagement du Territoire du Département des Yvelines, à la Direction de l'Aménagement et du Développement du Département de l'Essonne et à la Direction de l'Aménagement et du Développement Territorial de la Région Ile-de-France.

Les intéressés peuvent consigner leurs observations sur les registres ouverts à cet effet ou les adresser par écrit à l'attention du Président de la commission d'enquête publique, Monsieur Reinhard FELGENTREFF, au siège de l'enquête publique (Maison du Parc, Château de la Madeleine Chemin Jean Racine, 78472 Chevreuse).

Le projet de Charte est consultable sur le site Internet du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, à l'adresse suivante : www.parc-naturel-chevreuse.fr

PERMANENCES DES COMMISSAIRES ENQUETEURS

Par ailleurs, au moins un des membres de la commission d'enquête se tiendra à disposition du public pour recueillir les observations éventuelles dans les mairies suivantes aux jours et heures précisés ci-dessous :

Dates	Lieux (mairies)	Heures
vendredi 7 mai 2010	Bonnelles	16h à 18h15
mardi 11 mai 2010	Sonchamp	16h à 18h
samedi 15 mai 2010	Gambais	9h à 12h
samedi 15 mai 2010	Gif-sur-Yvette	9h à 12h
samedi 22 mai 2010	Fontenay-les-Briis	9h à 12h
samedi 22 mai 2010	Les Essarts-le-Roi	9h à 11h30
vendredi 28 mai 2010	Poigny-la-Fôret	16h30 à 19h30

Dates	Lieux (mairies)	Heures
samedi 29 mai 2010	Limours	9h à 12h
samedi 29 mai 2010	Rambouillet	9h à 12h
lundi 31 mai 2010	Jouars-Ponchartrain	15h à 18h
mercredi 2 juin 2010	Chevreuse	14h à 17h
samedi 5 juin 2010	Montfort-l'Amaury	9h à 12h
samedi 5 juin 2010	Raizeux	10h à 12h

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Lorsque les registres sont clos et signés, la commission d'enquête dispose d'un délai d'un mois pour rendre son rapport et ses conclusions au Président du Conseil régional d'Île-de-France. Une copie du rapport d'enquête sera adressée par le Président du Conseil régional d'Île-de-France aux maires des communes, aux présidents des intercommunalités précitées, aux présidents des Conseils généraux des Yvelines et de l'Essonne, au président du Parc, ainsi qu'au président du Tribunal administratif de Versailles. Ses conclusions seront mises à disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique. Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Monsieur le Président du Conseil régional d'Île-de-France, sis 33 rue Barbet-de-Jouy 75007 Paris.

Fait à Paris, le 26 mars 2010

Le Président du Conseil régional d'Île-de-France
JEAN-PAUL HUCHON